

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 02 octobre 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 43	Date convocation : 26/09/2023
Pouvoirs de vote : 1	Date d'affichage : 26/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°113-2023 – Ressources Humaines
Création d'Emplois avec Tableau des Emplois
*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 09/10/2023
Publication : 09/10/2023*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X			Arrivée à 17h45 – délibération 88-2023		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas			X	Pouvoir à BOUSQUIER Philippe		
DAMAZAN	MASSET Michel	X			Arrivée à 17h45 – délibération 88-2023		
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOË J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe		X		Suppléé par PALADIN Martine		
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					
NICOLE	COLLADO François	X					

	ARROY Jacques	X			
PORT-STE-MARIE	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>		45	1		

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°113-2023 – Ressources Humaines
Création d'Emplois avec Tableau des Emplois

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 09/10/2023
Publication : 09/10/2023

Exposé des motifs :

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, **les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.**

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.



Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire par la délibération n°85-2023 du 10 juillet 2023,

Vu la délibération n°111-2023 du 02/10/23 portant création d'un emploi d'adjoint technique,

Vu la délibération n°112-2023 du 02/10/23 portant création de deux emplois d'adjoint administratif,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois de la Communauté de Communes,

Ouï l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

46 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1. Adopte le tableau des emplois ainsi proposé :

TABLEAU DES EMPLOIS AU 02 OCTOBRE 2023 :**EMPLOIS PERMANENTS :**

Filières – Grades	Cat.	Emplois créés		Emplois	
		TC	TNC	TC	TNC
FILIERE EMPLOIS FONCTIONNELS					
Emploi fonctionnel DGS (EPCI de plus de 10 000	A	1		1	
Emploi fonctionnel DST (EPCI de plus de 10 000	A	1		0	
		2		1	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	1		0	
Attaché	A	1		1	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	2		1	
Rédacteur	B	6	1	2	0
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	4		4	
Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	2		0	
Adjoint administratif	C	10		7	
		26	1	15	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur	A	2		1	
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1		0	
Agent de Maîtrise Principal	C	4		2	
Agent de Maîtrise	C	2		0	
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	9		7	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	7		3	
Adjoint technique	C	11	1 (15h)	10	1 (15h)
		36	1 (15h)	23	1 (15h)
FILIERE ANIMATION					
Adjoint Animation	C		1 (17h30)		1
			1 (17h30)		1
TOTAL		64	3	39	2

EMPLOIS NON PERMANENTS :

FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur	B	2		2	
Adjoint administratif	C	0		0	
		2		2	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur	A	2		1	
		2		1	
TOTAL		4		3	

2. Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Communauté de Communes, chapitre O12.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

